

DELIBERATION DD2022_026

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 25 mars 2022

LE 31 mars 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	79
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC PÉRIMOUV' : MODIFICATION DE QUATRE ADMINISTRATEURS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOTTIER, M. GUILLEMET, M. SERRE, M. GASCHARD

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LACOSTE donne pouvoir à M. AUDI
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. REYNET donne pouvoir à M. COURNIL
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PARVAUD donne pouvoir à M. DUCENE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CADET
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
M. VADILLO donne pouvoir à Mme REYS

PÉRIMOUV' : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC PÉRIMOUV' ADMINISTRATEURS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que conformément aux statuts de l'EPIC Périmouv', dix membres permanents élus du Grand Périgueux accompagnés de trois représentants du personnel et d'une personne qualifiée doivent être désignés et/ou remplacés (selon le cas) par le Conseil Communautaire du Grand Périgueux afin de siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Périmouv'.

Qu'à l'heure actuelle, les membres sont :

Elus du Grand Périgueux

CAREME François
BELLOTEAU Vincent
BARROUX Olivier
BOUCAUD Christelle
AMELIN Jean Louis
FAURE Claudine
ESCLAFFER Arlette
REYNET Daniel
TALLET Clovis
MOTTIER Stéphane

Représentants du personnel de l'EPIC

BODIN Vincent
CHARMARTY Bruno
CHOVIN Olivier

Personne qualifiée

CLOFF Véronique

Que Mi-février 2022, Madame FAURE Claudine a fait savoir par écrit auprès du Grand Périgueux et de l'EPIC Périmouv' son souhait de céder sa place au regard des nombreuses missions qu'elle doit exercer dans le cadre de sa nouvelle vice-présidence au sein du Grand Périgueux et qui l'empêchent de pouvoir être disponible autant que de besoin pour les missions afférentes à l'EPIC Périmouv'.

Que de plus, et conformément au code du travail, l'EPIC Périmouv' organise le 24 mars 2022 les élections professionnelles au sein de son personnel engendrant de fait une nouvelle désignation des membres représentatifs du personnel qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de la structure.

Considérant que par conséquent, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux doit procéder au remplacement de quatre administrateurs de l'EPIC Périmouv' de la

Elu du Grand Périgueux

FAURE Claudine	remplacée par	CHANTEGREIL Florian
----------------	---------------	---------------------

Représentants du personnel de l'EPIC

Qu'il est à noter que le choix des représentants du personnel sera basé sur les résultats des élections professionnelles (qui ont eu lieu le 24 mars 2022) de la structure avec la répartition suivante :

- 1 membre du syndicat majoritaire pour le collège « personnel d'exécution » ;
- 1 membre du syndicat majoritaire pour le collège « personnel maîtrise et cadres » ;
- 1 membre du syndicat minoritaire pour le collège « personnel d'exécution ».

CHARMARTY Bruno		CHARMARTY Bruno
BODIN Vincent	remplacé par	DELBOS Mickaël
CHOVIN Olivier	remplacé par	DJEMAOUN Abdelhakim

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner Monsieur CHANTEGREIL Florian en remplacement de Madame Claudine FAURE pour représenter les élus du Grand Périgueux ;
- Décide de désigner pour les représentants du personnel de l'EPIC Périmouv' : Monsieur CHARMARTY Bruno, Monsieur DELBOS Mickaël et Monsieur DJEMAOUN Abdelhakim en remplacement de Monsieur BODIN Vincent, Monsieur CHOVIN Olivier et Monsieur CHARMARTY Bruno à la suite des élections du personnel.
- Décide d'actualiser la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPIC Périmouv' selon la décomposition ci-dessous :

Elus du Grand Périgueux

CAREME François
BELLOTEAU Vincent
BARROUX Olivier
BOUCAUD Christelle
AMELIN Jean Louis
CHANTEGREIL Florian
ESCLAFFER Arlette
REYNET Daniel
TALLET Clovis
MOTTIER Stéphane

Représentants du personnel de l'EPIC

CHARMARTY Bruno
DELBOS Mickaël
DJEMAOUN Abdelhakim

Personne qualifiée

CLOFF Véronique

- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 13/04/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 13/04/2022	Périgueux, le 13/04/2022
	Le Président, Jacques AUZOU